

M^e Gabrielle Champigny
t. 514 876-6293
gchampigny@belangersauve.com

Le 18 août 2026

Par SDÉ et courriel

Me Johanne Skelling
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
500, boulevard René-Lévesque Ouest,
5e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : R-4292-2025 – EGQ – Demande relative à la
stratégie de décarbonation d'Enbridge Gaz
Québec – **Dépôt de la demande de paiement de
frais finaux du ROEE**

Chère consœur,

Conformément à la lettre de la Régie du 4 août dernier, par laquelle elle a confirmé la fermeture du présent dossier, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE) dépose par la présente sa demande de paiement de frais finaux, suite à la décision [D-2026-032](#) sur les frais intérimaires.

Le formulaire de demande de paiement de frais joint à la présente concerne les travaux effectués durant la période suivant celle visée par la décision D-2026-032. Depuis lors, le ROEE s'est notamment positionné sur la reprise partielle du dossier que demandait EGQ, a analysé les compléments de preuve d'EGQ et sa 3^e demande modifiée relativement à la stratégie de disposition des revenus issus de la vente des unités de conformité, puis a préparé des correspondances destinées à la Régie à ces sujets.

Le ROEE fait valoir que sa participation active et ciblée au dossier a été utile aux délibérations de la Régie et que les frais réclamés sont nécessaires et plus que raisonnables, dans le contexte de ce dossier qui a nécessité, malgré sa suspension, un suivi continu pendant une longue période de temps et a cumulé les nouvelles preuves et modifications de la demande d'EGQ.

Le ROEE demande ainsi à la Régie d'accueillir sa demande de paiement de frais, de lui octroyer les frais demandés pour les travaux effectués depuis le 12 février 2026 tels que soumis ci-joints et de lui octroyer les frais pour la balance des travaux effectués en date du 11 février 2026 et non couverts par les frais intérimaires de 50% octroyés par la décision D-2026-032. Le ROEE réfère la Régie à ses formulaires de demande de

paiement de frais [C-ROEE-0020](#) et [C-ROEE-0021](#) et à sa correspondance [C-ROEE-0019](#) à cet égard.

En espérant le tout conforme, veuillez recevoir, Me Skelling, nos salutations les meilleures.

BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R.L.



Gabrielle Champigny, avocate

c.c.

Me Adina Georgescu, BLG pour EGQ
Coordination ROEE
Jean-Pierre Finet, analyste
Ian Sabourin-Somers, analyste